



## **Compte rendu de la réunion du C.E.P. du 24.06.2019 à Louvain**

**Présents :** A. De Brauwer, P. Derkoningen, J.L. Dessart, P. Garcia, J.F. Hannosset, T. Mogal, P. Moons, T. Pierloot, G. Tsaktizidis.

**Excusés :** B. Danhieux, T. Marique.

### **1. Communication du président**

P. Moons félicite les champions nationaux 2018/2019 (Achilles Bocholt champion de Belgique en Dames et Messieurs, HC Atomix en D1 Nationale Messieurs, Kreasa Houthalen en D2 Nationale Messieurs et HV Uilenspiegel en D2 Nationale Dames.)

### **2. Approbation du PV de la réunion du 16.05.2019**

Pas de remarque dans les 15 jours suivant l'envoi du PV aux administrateurs, le PV est approuvé.

### **3. Trésorerie**

- J.L. Dessart déclare que depuis la dernière réunion de mai, le CA de la LFH s'est réuni à deux reprises. Il a dans un premier temps marqué son accord avec la proposition d'augmentation des cotisations des plus de 12 ans à hauteur d'un euro par mois. Cet accord est cependant dépendant de certaines conditions comme, par exemple, l'arrêt au 30.06.2019 des contrats CT et Marcom, la création d'une cellule financière ou encore une gestion optimale des dépenses. Le président de la L.F.H. a communiqué aux membres du bureau URBH les décisions prises par le C.A. de la L.F.H. avant la réunion du 05.06.2019.  
Il rappelle que les frais de G. Petitgirard (interface avec la FFHB) doivent aussi être budgétisés.
- La mission de J. Piette se termine fin juin. Une évaluation devra être faite par J. Stryckers. Des contacts seraient en cours avec plusieurs sociétés.
- Une décision concernant les différents postes rétribués sera prise en réunion du 22.08.19 suivant le budget 2019 proposé.
- P. Moons constate, s'agissant de l'équipe nationale messieurs, qu'il y a eu beaucoup trop peu de rentrées financières (voir la recette du dernier Belgique – Serbie). Il constate que plusieurs joueurs qui évoluaient dans des clubs étrangers reviennent dans des clubs belges.  
Tenant compte des dates des rencontres de qualification pour le CM2021 et des P.O. pour l'Euro 2022, il apparaît impossible de combiner les deux compétitions (3 semaines en janvier 2020 !).
- Le président doit rencontrer A. Calbry en compagnie de M. Kranzen le 01.07.19.  
L'avis des joueurs a été sollicité par l'entraîneur national. J.F.Hannosset émet le fait que les réponses soient envoyées à la commission technique afin d'obtenir une totale franchise de tous et non en direct à l'entraîneur.  
J.F. Hannosset et T. Mogal insistent pour que des contacts soient clairement établis avec les joueurs et en fonction de ce qu'ils nous répercuteraient, nous pourrions faire la communication.  
J.L. Dessart rappelle le point de vue du C.A. de la L.F.H. concernant l'inscription au CM2021.  
Les administrateurs présents estiment qu'il n'est en effet pas réalistes de s'inscrire au CM2021 autant pour des raisons financières que pratiques (joueurs en majorité amateurs devant se libérer entre Noël et nouvel an et les 3 premières semaines de janvier 2020). Cependant, nos Red Wolves seront inscrits aux championnats d'Europe 2022. Les dates de ces rencontres ne sont pas encore définitives.  
Il s'agira toutefois d'avoir une « communication positive » en insistant sur le fait que cette situation sera temporaire car l'URBH veut également investir dans les sélections « jeunes », par exemple en inscrivant les M20 au CE qui aura lieu en 2020. Il ne faut pas perdre de vue que certains budgets alloués à l'U.R.B.H sont spécifiques aux équipes « jeunes ».
- Les budgets doivent être gérés au mieux ; c'est ainsi que durant la dernière semaine internationale, il n'y avait certains jours que 8 joueurs qui logeaient à l'Elewijtcenter.
- Une commission financière devra être mise en place avec A. De Brauwer, H. Delmelle, J.F. Hannosset pour la L.F.H. et un représentant de la V.H.V. Pour la première réunion, les deux DT seront également invités.
- Les comptes seront vérifiés trimestriellement par P. Chapaux.
- Le changement de trésorier entre P. Chapaux et A. De Brauwer est entériné au 01.07.2019.
- Pour l'année 2019, la participation d'1€/mois/+12 ans commencera en août et il s'agira donc d'une participation de 5 €/+ 12 ans.

### **4. Modifications de règlements**

- Les propositions rédigées par le secrétariat LFH/URBH ont été transmises en temps utiles au secrétariat VHV.  
Suite à la remarque de P. Derkoningen, le changement de l'article 641 C.1. BENE League sera précisé en ajoutant l'attribution de points à l'issue du championnat régulier pour disputer les play-offs (ce qui ne faisait pas l'objet de la demande de modification de cet article).
- La partie de l'article 716 concernant la vente obligatoire, aux clubs de divisions nationales, de places pour les rencontres de l'équipe nationale sera supprimée.

## **5. Equipe nationale**

- Suite aux difficultés rencontrées avec la ville d'Anvers et la Lotto Arena, un appel à candidature sera envoyé aux villes d'Anvers, Courtrai, Hasselt et Louvain. Piet Moons rencontrera les responsables dans le courant du mois d'août et rendra compte à la réunion du 22.08.2019.

## **6. Licences clubs nationales**

- Le document établi par B. Danhieux, J.L. Dessart et J. Vonckx a été traduit en français par F. Lievens et transmis aux responsables du HC Visé BM. Il s'agira d'informer les autres clubs de nationales dès le début de la saison 2019/2020.  
Pour le président, il est impératif d'obliger les clubs à aligner un nombre minimum de joueurs belges sur la feuille de match.

## **7. BENE League**

- P. Moons rappelle que l'accord avec la N.H.V. se fait par olympiade et donc qu'il se terminera en 2020.  
En vue de la saison 2020/2021, un nouvel accord devra donc être signé.  
En septembre/octobre une évaluation devra être faite par un groupe composé des présidents VHV et LFH, de Jelle Vonckx et de représentants de clubs VHV et LFH évoluant en BENE League afin de déterminer les points positifs et les points négatifs de cette organisation qui ne dispose pas de structure professionnelle.  
P. Derkoningen se réfère à la dernière réunion BENE League qui s'est avérée assez chaotique. Il revient sur la proposition de double-affiliation et précise encore que, dans le projet, trop de critères non rencontrés sont sanctionnés par une amende et que, selon lui, les clubs belges ne seront pas prêts pour la saison 2021-2022.

## **8 . Divers**

- Suite à un mail de P. Hendrix, le C.E.P. marque son accord concernant la demande de réduction à 34 € pour les indemnités d'arbitrage de certaines divisions.
- Concernant le « code of conduct », le C.E.P. n'est pas contre le principe mais souhaite que le texte soit clarifié.
- S'agissant du troisième mail de P. Hendrix, les administrateurs ne voient pas ce qui motive la proposition reprise en point 1 et ne marquent pas leur accord pour celle-ci.  
S'agissant du projet IRT, les frais restent à charge de l'URBH puisqu'une nouvelle aide de l'EHF est prévue.  
Concernant l'organisation propre des tournois, ces points particuliers doivent être discutés avec les ligues organisatrices.
- T. Mogal évoque l'organisation du gala du meilleur joueur et de la meilleure joueuse de l'année. Le contrat avec la ville de Saint-Trond vient à échéance. E Dupain est chargé de prendre contact avec différentes entités et de transmettre des propositions au CEP pour décision finale. Il serait cependant utile de prévoir une lettre de mission.
- P. Derkoningen, se référant aux compétitions de basket ou de volley, regrette le manque de médiatisation, de visibilité remarqué lors des finales de P.O. de BENE League alors que les images de Sportbeat sont disponibles.

Prochaine réunion le 22.08.2019.